

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2692

5 novembre 2011

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	129215	HANDICAP INTERNATIONAL, associa- tion sans but lucratif	129215
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	129206	Hayworth S.à r.l.	129188
Applied Materials Luxembourg S.à r.l. ..	129212	Hillenbrand Luxembourg S.à r.l.	129189
Auguri S.A., SPF	129207	ING European Infrastructure S.à r.l.	129215
Avolon Investments S.à r.l.	129206	Jilbee S. à r.l.	129213
Axios Holdings S.à r.l.	129213	Kanfer Investissements S.A.	129212
Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l.	129207	KFK Group S.A.	129215
Belron OPS S.à r.l.	129207	KI Africa (Holdings) S.à r.l.	129189
Bishops Square S.à r.l.	129208	Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l.	129189
BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	129213	KSG Agro S.A.	129216
BRE/Larry Condo S.à r.l.	129214	Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.	129213
BRE/Larry Hesse S.à r.l.	129189	Larry Condo S.à r.l.	129214
BRE/Larry Topco S.à r.l.	129190	Larry Hesse S.à r.l.	129189
Capacitors International S.A.	129208	Larry Topco S.à r.l.	129190
Celistics IP S. à r.l.	129209	Lata Lux Holding	129216
Cheetah Resources	129208	Les Frères Wolff S.A.	129212
Credit Suisse Diversified Investco (Luxem- bourg) S.à r.l.	129216	LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l. .	129170
Dorel Luxembourg	129209	Mainoria S.A. - SPF	129211
Elch Invest SPF S.A.	129210	Mainoria SICAV - SIF	129211
Elektro H.M.L. S.à r.l.	129211	Nece S.à r.l.	129212
EMI Communication s.à r.l.	129170	Olmitec S.à r.l.	129191
Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. .	129213	Olmitec S.à r.l.	129190
«Ercis», Sàrl	129214	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. ...	129191
ESCO Finance International S.à r.l.	129170	Rosis International S.à r.l.	129191
ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S.	129187	Sautic Holdings	129170
Europa Lux III S.à r.l.	129209	Sautic S.A.	129170
European Direct Property Fund	129211	Savena International S.à r.l.	129191
European Direct Property VI S.A.	129211	Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l.	129191
GELF Management (Lux) S.à r.l.	129211	SHCO 23, S. à r.l.	129189
Geolux G.O. 3.14	129188	Streamlined Solutions and Services	129216
Geolux G.O. 3.14	129187	Suomi-Katto (SPF) S.A.	129206
		TVH S.A.	129206

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130883/10.

(110151426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

EMI Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011131210/11.

(110151039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.501.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131215/13.

(110151169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Sautic S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Sautic Holdings).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 19.441.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SAUTIC HOLDINGS", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 19441), incorporated by a notarial deed on June 2, 1982, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 202 of August 24, 1982, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on February 15, 1993, published in the Mémorial number 240 of May 24, 1993.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs. Nathalie TIBOR, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the status of the company so that, henceforth, the company will no more have the status of a holding company as defined by the law of July 31, 1929 but the status of a “société de participations financières – SOPARFI”.

2. Change of the company’s name from “SAUTIC HOLDINGS” into “SAUTIC S.A.” and subsequent amendment of the first paragraph of Article 1 to be read as follows: “There exists a corporation (société anonyme) under the name of “SAUTIC S.A.”.

3. Amendment of the last sentence of Article 1 of the Articles of incorporation to be read as follows: “The corporation is established for an unlimited period”.

4. Subsequent amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

5. Amendment of Article 4 of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors and the Statutory auditor(s) as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting”.

6. Amendment of Article 5 of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting. The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director”.

7. Cancellation of the Article 7 of the Articles of incorporation and renumbering of the following Articles.

8. Cancellation of the last sentence of the Article 8 (new Article 7) of the Articles of incorporation.

9. Amendment of the Article 9 (new Article 8) of the Articles of incorporation so as to reflect the following terms:

“ **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first day of June at 11 o'clock a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day”.

10. Addition of a new paragraph to the Article 11 (new Article 10) of the Articles of incorporation to be read as follows: “The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law”.

11. Amendment of Article 12 of the Articles of incorporation (new Article 11) so as to reflect the following terms:

“ **Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

12. Replacement of the French version of the Articles of Incorporation by an English French version. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

13. Complete update of the by-laws according to above changes and taking into account the current legislation:

Art. 1. There exists a corporation (société anonyme) under the name of SAUTIC S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at FORTY THOUSAND AND TWENTY US dollars (USD 40.020.-) divided into ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-FOUR (1.334) shares of THIRTY US dollars (USD 30.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors and the Statutory auditor(s) as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first day of June at 11 o'clock a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

14. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting acknowledges that the company has the status of a “société de participations financières – SOPARFI.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the Company’s name and subsequently to amend the first paragraph of the Article 1 of the Articles of incorporation as follows:

“There exists a corporation (société anonyme) under the name of “SAUTIC S.A.”.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend the last sentence of Article 1 of the articles of incorporation to be read as follows:

“The corporation is established for an unlimited period.”.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 2 of the company relating to the purpose of the company which henceforth will be read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.”.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which will be read as follows:

“ **Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors and the Statutory auditor(s) as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.”.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting. The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.”

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to cancel the Article 7 of the Articles of incorporation and to renumber the following Articles.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolved to cancel the last sentence of the Article 8 (new Article 7) of the Articles of incorporation.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 9 (new Article 8) of the Articles of Incorporation to reflect the following terms:

“ **Art. 9.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first day of June at 11 o'clock a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.”

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolved to add a new paragraph to the Article 11 (new Article 10) of the Articles of Incorporation to read as follows: “The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.”

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend Article 12 (new Article 11) of the Articles of Incorporation to reflect the following terms:

“ **Art. 12.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

Twelfth resolution

The extraordinary general meeting resolved to replace the French version of the Articles of Incorporation by an English French version. In case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Thirteenth resolution

The extraordinary general meeting resolved to proceed to a complete update of the by-laws according to above changes and taking into account the current legislation:

" **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of SAUTIC S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at FORTY THOUSAND AND TWENTY US dollars (USD 40.020.-) divided into ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-FOUR (1.334) shares of THIRTY US dollars (USD 30.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors and the Statutory auditor(s) as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first day of June at 11 o'clock a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Version française

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAUTIC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille vingt US dollars (USD 40.020,-) divisé en mille trois cent trente-quatre (1.334) actions de trente US dollars (USD 30,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants et le(s) commissaire(s) aux comptes ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. ”

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAUTIC HOLDINGS", ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, (R.C.S. Luxembourg: B 19441) constituée suivant acte notarié en date du 2 juin 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 24 août 1982, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 15 février 1993, publié au Mémorial numéro 240 du 24 mai 1993.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie TIBOR, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières (SOPARFI).

2. Modification de la dénomination de la société de «SAUTIC HOLDINGS» en «SAUTIC S.A.» et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SAUTIC S.A."».

3. Modification de la dernière phrase de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit: «La durée de la société est illimitée.».

4. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

5. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants et le(s) commissaire(s) aux comptes ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.».

6. Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.».

7. Annulation de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles suivants.

8. Suppression de la dernière phrase de l'article 8 (nouvel article 7) des statuts.

9. Modification de l'article 9 (nouvel article 8) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.».

10. Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 11 (nouvel article 10) des statuts qui se lira comme suit: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.».

11. Modification de l'article 12 (nouvel article 11) des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

12. Remplacement de la version française des statuts par une version anglaise et française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

13. Refonte complète des statuts de la société afin de tenir compte des points qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAUTIC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille vingt US dollars divisé en mille trois cent trente-quatre (1.334) actions de trente US dollars (USD 30,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants et le(s) commissaire(s) aux comptes ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

14. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que le statut de la société est celui d'une société de participations financières (SOPARFI).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SAUTIC S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dernière phrase de l'article 1 des statuts qui se lira comme suit:

«La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants et le(s) commissaire(s) aux comptes ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler l'article 7 des statuts et de renuméroter en conséquence les articles suivants.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler la dernière phrase de l'article 8 (nouvel article 7) des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 9 (nouvel article 8) des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un alinéa à l'article 11 (nouvel article 10) qui se lira comme suit: «Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 (nouvel article 11) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer la version française des statuts par une version anglaise et française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Treizième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société afin de tenir compte des points qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur:

“ **Art. 1.** There exists a corporation (société anonyme) under the name of SAUTIC S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at FORTY THOUSAND AND TWENTY US dollars (USD 40.020.-) divided into ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND THIRTY-FOUR (1.334) shares of THIRTY US dollars (USD 30.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors and the Statutory auditor(s) as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first day of June at 11 o'clock a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Version française

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SAUTIC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille vingt US dollars (USD 40.020,-) divisé en mille trois cent trente-quatre (1.334) actions de trente US dollars (USD 30,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants et le(s) commissaire(s) aux comptes ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. TIBOR, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10122. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011126067/914.

(110144754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

ESCO Luxembourg Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 155.299.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131216/13.

(110151155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.749.

L'an deux mil onze

Le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-François LEMPEREZ, géomètre officiel, né à Waimes (Belgique) le 1^{er} janvier 1975 (Matricule 19750101693), demeurant professionnellement à L-3332 Fennange, 57 route d'Esch.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «GEOLUX G.O. 3.14 Sàrl» (Matricule 20042415619), avec siège social à L-2272 Howald, 2 rue Edouard Oster;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B 101.749;

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 45.282.

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la société décide de transférer le siège social de la société de L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster à L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

Deuxième et Dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2. des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Fennange.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à HUIT CENT VINGT EUROS (Euro 820.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire

Signé: Lemperez, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 28 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10145. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 septembre 2011.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2011131223/38.

(110150883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 57, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2011131224/12.

(110150888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Hayworth S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.361.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131227/13.

(110151150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Hillenbrand Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 160.056.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011131229/13.

(110151119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Koch Chemical Technology European Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 131.215.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mai 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011131242/13.

(110151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 23, S. à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.180.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 septembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011131243/14.

(110151171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Larry Hesse S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Hesse S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.502.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011131246/14.

(110151166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Larry Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Topco S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.235.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131247/14.

(110151170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Im Jahre zweitausendundelf, am siebten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1) Herr Peter OLLMANN, Stukkateurmeister, geboren am 15. Januar 1963 in Mettlach, wohnhaft in D-66663 Merzig, Hausbacher Strasse 85.

2) Herr Michael SCHMIDT, Geschäftsmann, geboren in Dudweiler am 29. September 1960, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Haus Saarstein.

Die Komparenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft OLMITEC S. à r. l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 23. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1633, vom 25. August 2009. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteil von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR) welche wie folgt gehalten werden, nach erfolgter Anteilsabtretung:

1) Herr Peter OLLMANN: fünfundvierzig (45) Anteile,

2) Herr Michael SCHMIDT: fünfundfünfzig (55) Anteile.

Alsdann erklärt Herr Michael SCHMIDT fünf (5) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Peter OLLMANN zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Demnach wird das Gesellschaftskapital gehalten von Herrn Peter OLLMANN für fünfzig (50) Anteile und von Herrn Michael SCHMIDT für fünfzig (50) Anteile.

Herr Peter OLLMANN, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Die erwähnten Abtretungen der Gesellschaftsanteile werden von Herrn OLLMANN und Herrn SCHMIDT, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft, angenommen.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz zu verlegen nach L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus, und dementsprechend Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Remich.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. OLLMANN, M. SCHMIDT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 13 septembre 2011. Relation: REM/2011/1167. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Fur gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 16. September 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011131265/51.

(110150944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 16, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 septembre 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011131266/12.

(110150956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.349.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131270/13.

(110151156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Sefyr Heat Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 158.443.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 mars 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131277/13.

(110151120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Savena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rosis International S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.781.

In the year two thousand eleven, on the twenty fifth of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “SAVENA INTERNATIONAL S.A R.L.”, (here after the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 156 781, incorporated by deed enacted on 15 November 2010, published in the Memorial C n° 1814, page 135014 of December 22, 2010 and which has been amended for the last time by deed enacted on 11 July 2011, not yet published.

The meeting is opened at 4.30 pm, with Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Catherine Dessoir, “avocat à la Cour”, residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

2.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 1,610,109.-EUR (one million six hundred ten thousand one hundred nine euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,622,609.EUR (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine euros) by the issue of 1,610,109 (one million six hundred ten thousand one hundred nine) new shares classes A to I, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

5. Resignation of James Yates as manager and discharge.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.-EUR (one euro).

Second resolution:

The shareholders unanimously decide to convert the 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

Third resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 1,610,109.-EUR (one million six hundred ten thousand one hundred nine euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.-EUR (twelve thousand five hundred euros) to 1,622,609.-EUR (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine euros) by the issue of 1,610,109 (one million six hundred ten thousand one hundred nine) new shares of classes A to I, as follows:

- 178,901 redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class F preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class G preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class H preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 178,901 redeemable Class I preferred shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

to be issued with a share premium of an aggregate amount of 14,490,949.06.-EUR (fourteen million four hundred ninety thousand nine hundred forty nine euros and six cents).

The shareholder, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the Industri Kapital 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales: Industri Kapital 2007 Limited Partnerships I to IV and also acting as agent of Alpha IAB Co-Investment AB (here-after "IK 2007") declares to subscribe the new shares as follows:

Subscriber	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00	532.00	532.00	532.00
TOTAL	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00

Subscriber	Redeemable Class F preferred shares	Redeemable Class G preferred shares	Redeemable Class H preferred shares	Redeemable Class I preferred shares
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00	532.00	532.00
TOTAL	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	<u>178,901.00</u>	<u>178,901.00.-</u>
Redeemable Class C preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	<u>178,901.00</u>	<u>178,901.00.-</u>
Redeemable Class D preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	<u>178,901.00</u>	<u>178,901.00.-</u>
Redeemable Class E preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	<u>178,901.00</u>	<u>178,901.00.-</u>
Redeemable Class F preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	<u>178,901.00</u>	<u>178,901.00.-</u>
Redeemable Class G preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount

		of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Redeemable Class H preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Redeemable Class I preferred shares:		
Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 14,490 949.06.-EUR (fourteen million four hundred ninety thousand nine hundred forty nine euros and six cents), so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount 1,610,109.-EUR (one million six hundred ten thousand one hundred nine euros) plus a share premium of 14,490,949.06.-EUR (fourteen million four hundred ninety thousand nine hundred forty nine euros and six cents), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 8.**

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 1,622,609.-EUR (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 178,901 (one hundred seventy eight thousand nine hundred one) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 1,622,609 (one million six hundred twenty two thousand six hundred nine) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2,

among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 -The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 -In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount. The determination of the Available Amount for the redemption and the relevant period to which the class relates for such redemption will be decided by the shareholders in accordance with the following provisions:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts (the «Class A Period»);
- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts (the «Class B Period»);
- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts (the «Class C Period»);
- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts (the «Class D Period»);
- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts (the «Class E Period»);
- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the «Class F Period»);
- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts (the «Class G Period»); -The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts (the «Class H Period»);
- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2020 Interim Accounts (the «Class I Period»);

8.2.4 -In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 8.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

8.2.5 -In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

8.3. Dividends

The holders of each Class of Preferred Shares shall be entitled, during the existence of the relevant Class of shares, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, which will only be payable at the redemption and cancellation of the relevant Class of shares or upon liquidation of the Company, as follows:

Class A Preferred Shares: zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the Class A Preferred Shares held by them;

Class B Preferred Shares: zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class B Preferred Shares held by them;

Class C Preferred Shares: zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class C Preferred Shares held by them;

Class D Preferred Shares: zero point twenty five per cent (0.25%) of the par value of the Class d Preferred Shares held by them;

Class E Preferred Shares: zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Preferred Shares held by them;

Class F Preferred Shares: zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Preferred Shares held by them;

Class G Preferred Shares: zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class G Preferred Shares held by them;

Class H Preferred Shares: zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class H Preferred Shares held by them;

Class I Preferred Shares: the remainder of any dividend distribution;

8.4 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

8.5 -Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.6-Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

8.7-Voting rights – Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in this article 8.3, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

8.8 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.9 – Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2019 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2020 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period: Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period Class H Period, Class I Period.

Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).»The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L-R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves

For the avoidance of doubt, the dividends payable in accordance with the provisions of article 8.3 above are included in the Available Amount.

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date. Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.10. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.”

Fifth resolution:

The shareholders unanimously resolve to accept the resignation of James Yates as manager, with effect as at July 5, 2011 and to grant him discharge for the fulfillment of his mandate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand seven hundred Euros (5.700.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 5:00 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SAVENA INTERNATIONAL S.A R.L.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 781, constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2010, publiés au Mémorial C n° 1814, page 135014 du 22 décembre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 juillet 2011, par acte non encore publié.

L'assemblée est ouverte à 16 heures 30 et présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Catherine Dessoï, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts ordinaires.

3.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.610.109, EUR (un million six cent dix mille cent neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.622.609,-EUR (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf euros) par l'émission de 1.610.109 (un million six cent dix mille cent neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire. – Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

5.- Démission de Monsieur James Yates de ses fonctions de gérant.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, les parts sociales privilégiées de classe B, les parts sociales privilégiées de classe C, les parts sociales privilégiées de classe D, les parts sociales privilégiées de classe E, les parts sociales privilégiées de classe F, les parts sociales privilégiées de classe G, les parts sociales privilégiées de classe H, les parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 1.610.109,-EUR (un million six cent dix mille cent neuf euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 1.622.609.EUR (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf euros) par l'émission de 1.610.109 (un million six cent dix mille cent neuf) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe A, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe B, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe C, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe D, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe E, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe F, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe G, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe H, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

- 178.901 parts sociales rachetables privilégiées de Classe I, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;

à émettre avec une prime d'émission d'un montant global de 14.490.949,06.-EUR (quatorze millions quatre cent quatre vingt dix mille neuf cent quarante-neuf euros et six cents);

L'actionnaire, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership I à Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, ainsi qu'en tant qu'Attorney de Alpha IAB Co-Investment AB (ci-après «IK 2007»), déclare souscrire les nouvelles parts sociales comme suit:

Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00	532.00	532.00	532.00
TOTAL	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00
Souscripteur	Parts sociales rachetables de classe F	Parts sociales rachetables de classe G	Parts sociales rachetables de classe H	Parts sociales rachetables de classe I	Parts sociales rachetables de classe L
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00	42,754.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00	40,334.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00	44,937.00
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00	50,344.00
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00	532.00	532.00	532.00
TOTAL	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00	178,901.00

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-

TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Parts sociales rachetables de classe C:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Parts sociales rachetables de classe D:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Parts sociales rachetables de classe E:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Parts sociales rachetables de classe F:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-
Parts sociales rachetables de classe G:		
Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

Parts sociales rachetables de classe H:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

Parts sociales rachetables de classe I:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	42,754.00	42,754.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	40,334.00	40,334.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	44,937.00	44,937.00.-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	50,344.00	50,344.00.-
Alpha IAB Co-Investment AB	532.00	532.00.-
TOTAL	178,901.00	178,901.00.-

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 14.490.949,06.-EUR (quatorze millions quatre cent quatre vingt dix mille neuf cent quarante-neuf euros et six cents) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 1.610.109,-EUR (un million six cent dix mille cent neuf euros) plus 14.490.949,06.-EUR (quatorze millions quatre cent quatre vingt dix mille neuf cent quarante-neuf euros et six cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.-Le capital social de la Société est fixé à 1.622.609.-EUR (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe A (les «Parts sociales privilégiées de Classe A»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe B (les «Parts sociales privilégiées de Classe B»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe C (les «Parts sociales privilégiées de Classe C»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe D (les «Parts sociales privilégiées de Classe D»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe E (les «Parts sociales privilégiées de Classe E»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe F (les «Parts sociales privilégiées de Classe F»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe G (les «Parts sociales privilégiées de Classe G»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent un) parts sociales privilégiées de Classe H (les «Parts sociales privilégiées de Classe H»), 178.901 (cent soixante-dix-huit mille neuf cent une) parts sociales privilégiées de Classe I (les «Parts sociales privilégiées de Classe I») représentant un total de 1.622.609 (un million six cent vingt-deux mille six cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 - Rachat

8.2.1 -Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 -Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et

annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe A (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe F (la «Période de Classe F»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe G (la «Période de Classe G»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de la Classe H (la «Période de Classe H»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

8.2.4 -Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 8.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

8.2.5 -Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

8.3. Dividendes

Les détenteurs de chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée de parts sociales, de percevoir un dividende préférentiel cumulatif annuel fixe, qui sera uniquement payable lors du rachat et de l'annulation de la Classe concernée de parts sociales ou au moment de la liquidation de la Société, comme suit:

Parts privilégiées de Classe A: zéro virgule dix pourcent (0,10 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe B: zéro virgule quinze pourcent (0,15 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe C: zéro virgule vingt pourcent (0,20 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe D: zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe E: zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe F: zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe G: zéro virgule quarante pourcent (0,40 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe H: zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45 %) de la valeur de la Classe Actions Privilégiées qu'ils détiennent;

Parts privilégiées de Classe I: le solde de toute distribution de dividende;

8.4 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

8.5 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.6 – Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenche la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

8.7 - Droits de vote -Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce qui est prévu au présent article 8, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

8.8 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.9 - Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Valeur d'Annulation par Part Sociale: signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée qui doit être annulée plus le Montant Disponible divisée par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe qui doit être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Il est entendu que les dividendes payables en vertu des stipulations de l'article 8.3 ci-dessus sont inclus dans le Montant Disponible.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.10 - Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

Cinquième résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur James Yates de ses fonctions de gérant avec effet au 5 juillet 2011 et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille sept cents Euros (5.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, C. DESSOY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35265. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011126714/801.

(110145875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Suomi-Katto (SPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.729.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011131288/11.

(110151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 avril 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131290/13.

(110151157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.012,07.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131309/11.

(110151740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011131335/12.

(110151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Auguri S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 7th, 2011

1. The mandates of the Directors be reconducted as follows:

- Mrs Chantal MATHU, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Mrs Betty PRUDHOMME, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Mr. Michel LENOIR, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

for a period of six years. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of the year 2017.

2. The mandate of the Statutory Auditor, Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg be reconducted for a new statutory term of six years. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2017.

For true copy

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2011

1. Les mandats des administrateurs sont reconduits comme suit:

- Madame Chantal MATHU, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, June 7th, 2011.

Certifié sincère et conforme

AUGURI S.A., SPF

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2011131339/33.

(110151552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131345/10.

(110151955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.704.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011131342/14.

(110151434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Bishops Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131346/10.

(110151624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131362/11.

(110151446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Capacitors International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.889.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverstone Road, Silverstone Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Sonia DELFINI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "CAPACITORS INTERNATIONAL S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67889, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 19 mars 1999;

2) Que le capital social est fixé à cent soixante mille livres Sterling (160.000,- GBP), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille livres Sterling (1.000,- GBP) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

- 6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.
- 7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELFINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2011. LAC/2011/41362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131371/52.

(110151842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Celistics IP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningeberg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131373/10.

(110151489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 196.836.363,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131391/11.

(110151463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Europa Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.066.994,80.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.133.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 1^{er} août 2011

En date du 1^{er} août 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Madame Marie-Sybille WOLF de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christophe MUNSCH, né le 22 mars 1965 à Strasbourg, France, résidant à l'adresse suivante: 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Dan KATSIKAS, gérant de catégorie A
- David SCHAMIS, gérant de catégorie A
- Ganash LOKANATHEN, gérant de catégorie B
- Robert Andrew QUINN, gérant de catégorie B
- Christophe MUNSCH, gérant de catégorie B

Transferts de parts

En date du 1^{er} août 2011, les associés de la Société, J.C. Flowers III-B L.P. et JCF III AIV II L.P., ont transféré la totalité des parts qu'ils détenaient à:

- JCF III Europe Holdings L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois des Cayman Islands, ayant son siège social à l'adresse suivante: 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée auprès du Cayman trade and companies' register sous le numéro WK-31168.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

JCF III Europe Holdings L.P.	191.687.175 parts sociales de catégorie A
	191.687.175 parts sociales de catégorie B
	191.687.175 parts sociales de catégorie C
	191.687.175 parts sociales de catégorie D
	191.687.175 parts sociales de catégorie E
	191.687.175 parts sociales de catégorie F
	191.687.175 parts sociales de catégorie G
	191.687.175 parts sociales de catégorie H
	191.687.175 parts sociales de catégorie I
	191.687.175 parts sociales de catégorie J
JCF III Coinvest BTG L.P.	115.012.305 parts sociales de catégorie A
	115.012.305 parts sociales de catégorie B
	115.012.305 parts sociales de catégorie C
	115.012.305 parts sociales de catégorie D
	115.012.305 parts sociales de catégorie E
	115.012.305 parts sociales de catégorie F
	115.012.305 parts sociales de catégorie G
	115.012.305 parts sociales de catégorie H
	115.012.305 parts sociales de catégorie I
	115.012.305 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Europa Lux III S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011131405/52.

(110152036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Elch Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131410/10.

(110151475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Elektro H.M.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 17A, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 143.666.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131411/10.

(110151725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131424/11.

(110151795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

EDP VI S.A., European Direct Property VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.542.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131426/10.

(110151844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Mainoria SICAV - SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Mainoria S.A. - SPF).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62527 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131535/11.

(110151708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

GELF Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.702.

EXTRAITS

En date du 05 septembre 2011, Goodman Europe (Aust) Pty Limited, l'associé unique à transféré son siège social du 60, Castlereagh Street, Level 10, AUS-NSW 2000 Sydney au 60, Castlereagh Street, Level 17, AUS-NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dominique Prince
Mandataire

Référence de publication: 2011131455/16.

(110151430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Kanfer Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 161.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011131504/14.

(110151464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Les Frères Wolff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 163.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131516/9.

(110151695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Nece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131559/10.

(110152007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Applied Materials Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.373.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 juillet 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131822/13.

(110151524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.894.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131825/13.

(110151522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.463.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 avril 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131872/13.

(110151525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Jilbee S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.884.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011131890/11.

(110151527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. BRE/Larry Berlin Lichtenberg S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.496.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131895/14.

(110151516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Larry Condo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Larry Condo S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.500.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011131896/14.

(110151520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

«Ercis», Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 125.401.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le onze août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société «FINANCIERE DE KEROULEP» S.A., ayant son siège social au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125427,

représentée par Monsieur François FRAISSIGNES, administrateur délégué, né à Paris (France) le 14 juin 1944, demeurant à 15, rue Cino del Luca, F-75017 Paris (France),

Lui-même représenté par Monsieur Bertrand Party,
avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, Capellen

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2011 à Paris.

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le notaire instrumentant et la comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte. Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Ercis» S. à r. l., dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités,

Constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 941 du 22 mai 2007,

Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.401,

Que le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €), divisé en CENT parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- €) chacune. Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que la comparante, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée «Ercis» S. à r. l. avec effet immédiat.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «Ercis» S. à r. l.

Qu'elle déclare encore:

- être solidairement et indivisiblement investie de tout actif, passif et engagement,
- qu'elle prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant.

Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social.

Frais

Le montant des frais incombant à la comparante en raison des présentes est estimé à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 août 2011. WIL/2011/627. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 août 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011131729/51.

(110151188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131973/10.

(110152414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

HANDICAP INTERNATIONAL, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 2.848.

Les statuts coordonnés au 11 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132157/9.

(110152505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.249.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132166/10.

(110152583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

KFK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.964.

Nous avons le regret, par la présente, de vous remettre notre démission en tant que Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

REVICONSULT SARL

Signature

Référence de publication: 2011132194/12.

(110152406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

KSG Agro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.864.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62637 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011132198/10.

(110152400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Lata Lux Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.851,17.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132202/11.

(110152497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Credit Suisse Diversified Investco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 143.900.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 de nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Claude Noesen, né le 19 Octobre 1958, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Madame Sophie Mellinger;
- Monsieur Jorge Perez Lozano;
- Monsieur Carlo Arsi; et
- Monsieur Claude Noesen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011132595/21.

(110152918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Streamlined Solutions and Services, Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Luxembourg, 28, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 58.485.

Décision du conseil d'administration du 11 août 2011

Suite au transfert du siège social, les adresses professionnelles des administrateurs sont les suivantes:

- M. Ranjit de Alwis, 28, rue de Capellen, L-8279 Holzem
- M. Philippe Gevenois, 28, rue de Capellen, L-8279 Holzem

Signature.

Référence de publication: 2011132358/12.

(110152549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.